

Annexe 9 – Fiche Priice 2021-2022 – Établissements d'activités physiques et sportives (EAPS), formations aux diplômes d'État professionnels de l'animation et du sport

| | |
|---------------------------------|---|
| Priice 2021-2022 | Sport Établissements d'activités physiques et sportives (EAPS) Organismes de formation préparant aux diplômes professionnels « animation et sport » |
| Rectorat de région académique : | |

| | |
|--------------------------|--|
| Nombre de départements : | |
|--------------------------|--|

PROGRAMMATION 2021-2022 :

Organisation régionale générale :

Synthèse de priorités régionales 2021-2022 :

Organisation de l'appui interdépartemental :

BILAN (2021-2022) :

Secteur sport

Qualitatif :

Quantitatif :

1. PROGRAMMATION 2021-2022

1.1. Objectifs, priorités, cibles

Pour les contrôles d'EAPS

Priorités nationales : au regard de l'instruction portant les orientations nationales d'ICE

- Objectif quantitatif :
- Objectifs qualitatifs :

Priorités régionales :

Situations particulières liées à la géographie du territoire, aux activités pratiquées, accidentalité, disciplines émergentes.

Environnement de la pratique : valeurs de la République, éthique, intégrité, radicalisation, violence, harcèlement, maltraitance.

Dans le cadre de l'Opération interministérielle vacances (OIV),

Nombre total de contrôles prévus :

- Établissements APS :
- Éducateurs sportifs :

1.2. Organisation régionale spécifique éventuelle pour le secteur d'intervention

Organisation régionale, appui régional, interdépartementalité, partenariats, etc. :

1.3. Données chiffrées

- Nombre d'éducateurs sportifs déclarés (source EAPS) :

NB : les EAPS n'étant plus soumis à une obligation de déclaration, le nombre total d'EAPS pouvant faire l'objet d'un contrôle n'est plus demandé.

- Nombre d'organismes de formation habilités (source FORÔMES) :

1.4. Spécificités et problématiques départementales pour les contrôles d'EAPS

Département X :

Département Y :

2. BILAN

2.1. Analyse quantitative

Nombre total de contrôles prévus en EAPS :

Nombre total de contrôles réalisés :

- Établissements APS :
- Éducateurs sportifs :

Expliquer l'écart entre prévu/réalisé et l'évolution par rapport aux années antérieures :

2.2. Bilan qualitatif

Dysfonctionnements les plus souvent constatés :

Bonnes pratiques repérées dans les départements :

Améliorations éventuelles par rapport à l'année précédente :

2.3. Suites administratives et judiciaires données aux contrôles

| Départements | Nb de lettres d'observation à l'établissement (courrier de relance, rappel réglementation ou assimilé) | Nombre de courriers d'injonction envoyés à l'établissement (gestionnaire) | Nombre de fermetures temporaires d'établissements | Nombre de fermetures définitives d'établissement | Nombre de mesures administratives prises à l'encontre d'un professionnel (éducateur sportif) | Nombre de mesures d'interdiction temporaire ou définitive d'exercer (éducateur sportif) | Suites judiciaires Nombre de saisine du Parquet | Condamnations |
|--------------|---|---|---|--|--|---|--|---------------|
| Nom + n° | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |

REMARQUES OU DEMANDES À FAIRE REMONTER AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

2.4. Bilan régional de l'accidentalité

| Départements | Discipline | Circonstances | Suites administratives | Suites judiciaires | Condamnations |
|--------------|------------|---------------|------------------------|--------------------|---------------|
| Nom + n° | | | | | |
| Total | | | | | |

REMARQUES OU DEMANDES À FAIRE REMONTER AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

2.5. Bilan régional des contrôles des organismes de formation habilités à dispenser les formations aux diplômes d'État professionnels des métiers de l'animation et du sport

Par région : nombre de contrôles effectués dans le cadre de l'habilitation des organismes de formation

Type de contrôles sur place/sur pièce

Périmètre du contrôle : sur tout le périmètre de l'habilitation ou partiel (préciser le domaine du contrôle)

Suites administratives données : accompagnement, sanctions (suspension session de formation, suspension habilitation, retrait d'habilitation)

Volumes horaires représentés par les opérations d'instruction et de suivi des habilitations

| | Temps moyen consacré à l'instruction des demandes d'habilitation | Temps moyen consacré à l'instruction des demandes d'avenants | Temps moyen consacré à la gestion des demandes d'ouverture de TEP | Temps moyen consacré à la gestion des résultats des TEP | Temps moyen consacré à la gestion des demandes d'ouverture de session | Temps moyen consacré à la gestion des inscriptions des stagiaires | Temps moyen consacré à la gestion des propositions de résultats (hors réunion du jury) |
|----------------------------|--|--|---|---|---|---|--|
| En heure(s) ou en jour(s)' | | | | | | | |

1. 7 heures = une journée (https://extraqual.pm.ader.gouv.fr/simplification/pdf/guide_methodologique.pdf)